

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRESENTS</u> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAUDIOZ, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 22	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, BAILLY, M. MOLIN ; Mme PINGAT, MM. MARTI, BRUNIAUX, MEYNIER, Mme VERNIER, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 18	
Nb de procurations : 4	<u>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</u> : M. PETIGNY pouvoir à Mme BOUDRY Mme CALONNE pouvoir à Mme BUGADA Mme LAMY pouvoir à Mme BRIOT GAUDIOZ Mme CHATEAU pouvoir à Mme DEPIERRE
Convocation du : 17 / 09 / 2024	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme PINGAT

DÉLIBÉRATION N° 05 :

Autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention particulière portant fixation du montant de la contribution 2024 de la ville d'arbois à l'EPCC Terre de Louis Pasteur

Mme la Maire expose à l'Assemblée,

- Que la convention a pour objet la mise en œuvre de l'article 21 des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur.
Il s'agit de fixer le montant annuel de la contribution de fonctionnement de la Ville d'Arbois à l'EPCC Terre de Louis Pasteur.
- Qu'une contribution à hauteur de 20 000 € est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur.
- **D'ACCEPTER** le versement d'une participation à hauteur de 20 000 € pour l'année 2024
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2024 de la Ville.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 30 septembre 2024

La Maire
Valérie DEPIERRE


La Secrétaire de Séance,

Martine PINGAT
